

*Question présentée par le député :*

*M. Boris Calame*

*Date de dépôt : 22 septembre 2016*

## **Question écrite**

### **Fêtes de Genève 2016 : « Un trop petit pont ? »**

Dans le cadre des Fêtes de Genève ou du « Geneva Lake Festival » 2016, il a été publié par la direction générale des transports une fiche « Info Manifestation » qui décrit les restrictions de trafic pour la période allant du jeudi 4 août au dimanche 14 août 2016<sup>1</sup>.

Dans celle-ci, on peut lire que « Consécutivement à la décision de police de renforcer la sécurité du Geneva Lake Festival (anciennement Fêtes de Genève) entre le jeudi 4 et le dimanche 14 août 2016 en restreignant l'accès des véhicules aux abords de la manifestation, la direction générale des transports vous informe des impacts prévus sur les réseaux routiers et de transports publics ». Sous la configuration n° 3 (2<sup>e</sup> week-end), allant du vendredi 12 août à 20h00 au dimanche 14 août à 24h00, en préparation du traditionnel feu d'artifice, il est annoncé les restrictions suivantes :

- fermeture à la circulation des quais du Mont-Blanc, Wilson, Général-Guisan et Gustave-Ador ;
- fermeture à la circulation du pont du Mont-Blanc ;
- modification des parcours des lignes TPG : 1, 6, 8, 9, 25, 61 + Noctabus NA, NC, NS.

Force est pourtant de constater que la restriction du samedi 13 août, sur le pont du Mont-Blanc, a été bien plus importante. Les piétons et les cyclistes y étant totalement interdits de transit...

A se demander alors si le pont du Mont-Blanc a trouvé, le temps d'une journée et de façon non annoncée, un status si particulier qu'il puisse être privatisé et ainsi totalement interdit d'accès à la population.

---

<sup>1</sup> [http://ge.ch/transports/media/mobilite/files/fichiers/documents/info\\_manifestation\\_glf\\_2016.pdf](http://ge.ch/transports/media/mobilite/files/fichiers/documents/info_manifestation_glf_2016.pdf)

Mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance de ses réponses, sont les suivantes :

- *Pourquoi avoir interdit totalement, aux piétons et cyclistes, l'accès au pont du Mont-Blanc le samedi 13 août 2016 ?*
- *Qui a décidé de cette interdiction, voire de cette privatisation du domaine public, et sous quelles conditions ?*
- *Est-ce qu'une étude ou une réflexion a été faite sur les potentiels conflits et les risques sécuritaires induits, pour les piétons et les cyclistes, engendrés par ces importants transferts et nouvelles charges sur le pont des Bergues ?*
- *Le cas échéant, quel a été le résultat de cette étude ou réflexion ?*
- *Quels constats ont été faits sur le terrain, notamment avec l'arrivée [en soirée] d'un très nombreux public souhaitant passer d'une rive à l'autre ?*
- *Le cas échéant, quelles mesures correctives sont envisagées ?*